



Conférence d'examen sur la dimension humaine de l'OSCE
du 23 septembre au 4 octobre 2013

Session de travail 1:

Tolérance et non-discrimination I :
Minorités nationales

Varsovie, 23 septembre 2013

Déclaration de la délégation suisse

Monsieur/Madame le/la Président/e,

La Suisse souhaite tout d'abord féliciter Mme Astrid Thors pour sa nomination au poste de Haut Commissaire aux minorités nationales. Elle lui souhaite beaucoup de succès dans la réalisation de ce mandat important.

Le Haut Commissaire aux minorités nationales et son Bureau effectuent un travail remarquable pour la protection des minorités nationales. L'action préventive du Haut Commissaire est essentielle et constitue sa plus-value. Elle contribue notablement à la préservation de la paix et de la stabilité dans l'espace OSCE.

Nous saluons tout particulièrement les efforts continus que le Haut Commissaire a déployés dans les Balkans occidentaux et dans le

Caucase du Sud, deux régions prioritaires pour notre présidence de l'OSCE. Dans les Balkans occidentaux, nous allons soutenir notamment la participation des minorités à tous les niveaux de la gouvernance, ainsi que leur inclusion dans les processus décisionnels. Dans ce cadre là, nous allons continuer à soutenir le Bureau du Haut Commissaire dans la promotion des récentes « Lignes directrices de Ljubljana », également au niveau régional. Ces lignes directrices sont un outil utile pour tous les Etats participants dans l'inclusion toutes les minorités. Cet instrument contribue effectivement au renforcement de la cohérence sociale.

La Suisse tient à assurer le Haut Commissaire de tout son soutien dans l'accomplissement de ses tâches et se réjouit de pouvoir l'accueillir prochainement.

La protection des minorités nationales est au centre des préoccupations et des engagements de la Suisse, dont l'identité est fondée sur le pluralisme et le regroupement de communautés diverses. La Suisse accorde une importance essentielle à la promotion de mesures dans les domaines de l'éducation, des langues et de la participation effective. L'échange de bonnes pratiques en la matière lui semble fondamental.

Recommandation:

La diversité des communautés est un atout qu'il faut sauvegarder et promouvoir. Nous recommandons aux Etats participants de poursuivre leurs efforts pour mettre en œuvre leurs engagements et développer l'échange de bonnes pratiques.

Monsieur/Madame le/la Président/e, je vous remercie.
